

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2016

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibérations n°2016-06-02)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 – pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 – pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaïne CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 – pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHÉ a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France.
Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
et désignation d'un représentant communautaire.**

- M. MARC TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5 II al 4 ;
Vu le titre VII du Code de l'environnement « Prévention des nuisances sonores », article L.571 et suivants ;
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations ;
Vu la loi 2005-1319 du 26-10-2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
Vu la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement ;
Vu les statuts de l'association BruitParif et notamment son article 11 ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'avis favorable de la commission environnement du 2 juin 2016.

- BruitParif est un observatoire du bruit en région parisienne, de statut associatif, qui a été créé en 2004 à l'initiative du conseil régional d'Ile-de-France à la demande des associations de défense de l'environnement.

Ce lieu de concertation fédère les principaux acteurs de la lutte contre le bruit regroupés en 4 collèges :

- les services et établissements publics de l'Etat,
- les collectivités territoriales (la région Ile-de-France, les départements, les communes ou EPCIs),
- les acteurs économiques contribuant directement ou indirectement au bruit,
- des associations de défense de l'environnement et de protection des consommateurs ainsi que les professionnels de l'acoustique.

Cette association d'intérêt général œuvre à la réalisation de trois missions principales :

1) mesurer, évaluer et prendre en compte l'environnement sonore.

Cette première action vise à disposer d'éléments objectifs de caractérisation de l'environnement sonore en matière de :

- bruit routier, ferroviaire, aérien, lié aux activités commerciales, industrielles et de loisirs, dans l'habitat, les établissements d'enseignement et les lieux accueillant du public ;
- zones de calme ;
- contextes de multi-exposition.

2) aider les acteurs publics dans leur prise de décision et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, en application de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement.

En effet, l'article 4 de cette directive prévoit la désignation d'autorités nationales chargées de mettre à la disposition du public, les « cartes de bruit » pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants et les axes de transport, ainsi que de préparer des plans d'action en vue de la limitation du bruit dans les zones les plus exposées. Son article 7 prévoit la mise en place d'un contrôle poussé au niveau européen des zones de très forte concentration urbaine ou de très fort trafic.

Ainsi, pour que l'environnement sonore soit pris en compte dans l'élaboration des politiques d'aménagement, de déplacement et de santé, Bruitparif apporte son expertise et ses moyens techniques aux pouvoirs publics, aux collectivités territoriales et aux gestionnaires d'infrastructures.

3) sensibiliser les Franciliens à l'importance de la qualité de l'environnement sonore et aux risques liés à l'écoute des musiques amplifiées.

- Dans le cadre de sa politique publique de réduction du bruit dans l'environnement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaiterait aujourd'hui adhérer à l'association BruitParif pour accéder aux prestations suivantes :

- 3) **de désigner M. Marc TOURELLE comme représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'assemblée générale de l'association BruitParif.** Le vote a lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.
Le candidat ayant obtenu les résultats suivants : 78 voix
- 4) d'imputer les cotisations correspondantes chaque année au budget, au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6281 « concours divers (cotisations) », fonction 824 : « aménagement ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. Simeoni)

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services

Thème	Prestations gratuites	Prestations à tarif préférentiel
Modélisation / cartographie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de présentation de cartographie au format réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude d'impact acoustique par modélisation
	Données de sorties des cartes de bruit au format SIG	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic acoustique croisé du territoire
Réseau de mesures permanent	Rapport de résultats annuel de la (des) station(s) déployée(s) sur le territoire	Implantation et exploitation d'une station de mesure permanente hors PIG de BruitParif
	Implantation et exploitation d'une station de mesure permanente dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) de BruitParif	
Mesures ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Campagnes de mesures sur le territoire (PIG BruitParif) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de mesures à façon hors campagnes de mesure d'intérêt général
	Proposition de sites lors de la campagne de mesures d'intérêt général	Location de matériel de mesure
Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration du PPBE : appui personnalisé 	
	Participation aux journées techniques	
	Fourniture du classeur « prévenir et lutter contre le bruit »	
✓ Information et sensibilisation	Valorisation des actions mises en œuvre (site internet)	
	Intervention de membres de l'équipe BruitParif lors de manifestations mises en place	
	Mise à disposition de la mallette de sensibilisation Kiwi	
	Mise à disposition d'une exposition sur le bruit	
	Réunions de présentation des résultats d'études de BruitParif	

L'adhésion à l'association BruitParif s'accompagne du paiement d'une cotisation annuelle fixée à 2 centimes d'euro par habitant soit un montant annuel de 5 400 € pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- Chaque personne morale adhérente disposant d'une voix à l'assemblée générale, il convient que soit désigné, par délibération du Conseil communautaire, un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'association.

Le candidat proposé par la majorité est M. Marc TOURELLE.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide :

- 1) *de faire adhérer la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France, pour une cotisation annuelle fixée à 2 centimes d'euro par habitant, soit 5 400 € par an ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion à l'association BruitParif ;*



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_06_18

Résumé de l'acte : Association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France Adhésion de l...

Date de décision : 27/06/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.3. Designation de représentants

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 29/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160627-2016_06_18-DE

Pièces jointes :

2016-06-18 - Adhésion BruitParif.pdf

Historique :

29/06/2016 17:21:22	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:53	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:32	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:45	Accusé de réception reçu	

